

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	
Envoyé en préfecture le 01/07/2022	
N° enreg	Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 01/07/2022	
ID : 081-248100737-20220628-DEL2022_160-DE	
Suivi :	FINA 114/156
Information :	DGS - Pdte AG.

Toulouse, le 2 mai 2022

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Présidente

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ALBIGEOIS

Parc François Mitterrand
81160 - SAINT-JUERY

A l'attention du Service Financier

Objet : Subvention 2022

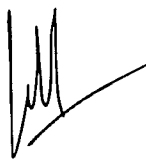
Madame la Présidente,

Faisant suite à la tenue du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, je vous transmets ci-joint le programme prévisionnel de travail et le budget prévisionnel 2022 qui ont été adoptés en séance ainsi que la délibération correspondante.

La bonne exécution de ce programme amène notre Conseil d'Administration à solliciter, pour l'année 2022, une subvention de **42 403 € (quarante-deux mille quatre cent trois euros)**, correspondant à l'avenant annuel à la convention-cadre.

Nous vous remercions par avance pour vos bons soins.

Et je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.



Yann CABROL
Directeur Général

*PJ : Avenant à la convention-cadre
Programme de travail prévisionnel 2022
Budget prévisionnel 2022
Extraits de délibérations
Mémoire*

AVENANT N° 9 pour l'année 2022 à la convention-cadre du 16 janvier 2015

Entre :

- **la CA de l'Albigeois**

Représenté(e) par La Présidente, dûment autorisé(e) par délibération du Conseil de Communauté, en date du 16 janvier 2015, désigné(e) ci-après par « la CA de l'Albigeois »,

d'une part,

Et :

- **l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine,**

représentée par son Directeur Général, Monsieur Yann CABROL, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2022, désignée ci-après par « l'AUAT »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En application de la convention-cadre entre la CA de l'Albigeois et l'AUAT du 16 janvier 2015 ayant pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle de la CA de l'Albigeois est déterminé au regard du programme partenarial d'activités de l'AUAT.

Article 1 - Montant de la subvention pour l'année 2022

Le montant de la subvention de la CA de l'Albigeois attribué à l'AUAT au regard du programme de travail et du budget prévisionnel de l'AUAT approuvés en Conseil d'Administration du 25 mars 2022 est de **42 403 € (quarante-deux mille quatre cent trois euros)**.

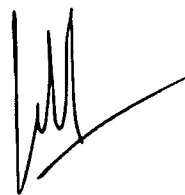
Article 2 - Programme de travail prévisionnel de l'AUAT 2022

Le programme de travail prévisionnel de l'AUAT correspondant à l'utilisation de la subvention annuelle pour l'année 2022 est défini dans l'annexe jointe à cet avenant.

Fait en 2 exemplaires, à Toulouse, le 2 mai 2022

Pour la CA de l'Albigeois

Pour l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Toulouse aire métropolitaine,



La Présidente

Yann CABROL
Directeur Général